

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil provisoire de la Ville de Lac-des-Aigles tenue le 4 novembre 2024 à 19 h 30 à la salle du 52, Principale quartier Saint-Guy



Membres du Conseil de ville	Titre	Présent.e.	Absent.e
Monsieur Pierre Bossé	Maire district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Gilles Roussel	Maire suppléant, district Saint-Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Vicky Ouellet # 3	Conseillère, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Michel Dubé # 1	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Serge Demers # 2	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Luc Sirois # 4	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Bois # 5	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Gaétane Gagnon # 4	Conseillère, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Chantal Gauthier # 5	Conseillère, district Saint-Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Normande Rioux # 6	Conseillère, district Saint-Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur François Labrie # 1	Conseiller, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Daigneault # 3	Conseiller, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30, Madame Josée Sirois, directrice générale de la ville, fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.


Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé


D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 35.1 Asphalte devant le 117, Principale
- 35.2 Demande - Centre des femmes du ô pays
- 35.3 Location nouveau photocopieur
- 35.4 FIERH

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. État des activités de fonctionnement – Général, sécurité incendie et Parc Natur'Ailes
- 7. Déclaration des intérêts pécuniaires
- 8. Liste des comptes à recevoir
- 9. Entente intermunicipale avec la MRC de Témiscouata pour la Ville de Lac-des-Aigles
- 10. Vente pour taxes
- 11. Démission maire de Saint-Guy


MAIRE


DG

12. Maire suppléant
13. Comité consultatif d'urbanisme - Nomination
14. Congédiement
15. Engagement – Partage d'une ressource
16. Engagement temporaire
17. Prolongation cause maladie d'un membre du conseil
18. Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de règlement 217-24 – Abrogeant tous les Règlements sur la rémunération des élus des anciennes municipalités
19. Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de règlement 218-24 – Ayant pour objet l'adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2024 à 2026 et l'adoption du budget 2024
20. Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de règlement 219-24 – décrétant le taux de la taxe foncière générale, les taxes foncières spéciales et les tarifs pour les services municipaux ainsi que les modalités de paiement pour l'année 2024.
21. Adoption du Règlement d'emprunt 212-24 - Projet Maison sur le Lac de Les Habitations économiques
22. Emprunt pour loader – Règlement 216-24
23. Refinancement emprunt Unité d'urgence 94 400 \$ - Règlement 160-19
24. Surplus accumulé ou affecté – Paiements de dépenses hors budget voirie, neige et fosses septiques ... - Année 2024
25. Surplus accumulé non affecté – Transfert dans Surplus affecté aqueduc et égout
26. Dates des réunions de travail du budget et de l'adoption du budget 2025
27. Dates des réunions du conseil pour l'année 2025
28. Rapport inspecteur – Permis – Année 2024
29. PAERRL – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (Résolution annuelle)
30. Projet emploi Canada étudiant Été 2025
31. Projet pêche sur glace – Responsable (mesures de l'épaisseur de la glace, assurances ...)
32. Accès D – Lac-des-Aigles
33. Noël (party ...)
34. Demande – Comité de la Fête de Noël pour les enfants
35. Affaires nouvelles
Période de questions
36. Clôture de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

236-24 3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 7 OCTOBRE 2024**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.


MAIRE


DG

4. COMPTES

237-24

4.1 COMPTES LAC-DES-AIGLES

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS ET CHÈQUE ÉMIS

Chèque # 17132 à 17168	Chèques de la liste des comptes du 7 octobre 2024	
Chèque # 17169 Revenu Québec	Taxes d'hébergement	331.63 \$
Chèque # 17170 Ministre des finances	Sûreté du Québec 2e versement	16 346.00 \$
Chèque # 17171-1 Cogéco	Édifice municipal	80.37 \$
Chèque # 17171-2 Cogéco	Chalet 2	147.00 \$
Chèque # 17171-3 Cogéco	Chalet 3	63.12 \$
Chèque # 17171-4 Cogéco	Loisirs	106.82 \$
Chèque # 17171-5 Cogéco	Alarme et Égout 2A Bélanger	37.44 \$
Chèque # 17122-6 Cogéco	Caserne et voirie	100.48 \$
Chèque # 17171-7 Cogéco	Pavillon	206.77 \$
Chèque # 17171-8 Cogéco	Alarme et Égout 27 Principale	32.52 \$
Chèque # 17172 Poste Canada	Envoi collectif Marché Noël et Bibliothèque	114.02 \$
Chèque # 17173 Comité père Noël	Chèque Annulé, mauvais organisme	0.00 \$
Chèque # 17174 OPP	Aide financière opp	1 000.00 \$
Chèque # 17175 Maison de la famille	Demande aide MDF comité du père Noël	500.00 \$
Chèque # 17176 Hydro Québec	Éclairage public	196.37 \$
Chèque # 17177 Sheila Khan	Réso 292-21 Entretien Chalet fleur fenêtres	118.08 \$
Chèque # 17178 Revenu Québec	Remise Provinciale (employeur)	6 038.95 \$
Chèque # 17179 Revenu Canada	Remise Fédérale (employeur)	826.98 \$
Chèque # 17180 Revenu Québec	PPA octobre 2024	1 285.61 \$
Fond d'action	Cotisation de l'employeur 22-09-2024 au 26-10-2024	410.88 \$
Visa		
Total		27 943.04 \$

COMPTES À PAYER

		Salaires	50 368.51
1	Addenergie	Service gestion d'équipement	905.97 \$
2	Apeq	Formation véhicules électriques et feux de batteries	1 000.00 \$
3	Beaulieu Berthier	Réso 306-20 botte travail	189.99 \$
4	Belzile auto-Squatec inc.	Essence Camion + 4 canisses	291.55 \$
5	Bourgoin Damien	Examen des yeux, 2 cordes de bois chalet	235.00 \$
6	Breault Jonathan	Réso 239-22 Bonbons d'halloween, remb. Déplacement Form, véhicule électrique	252.07 \$
7	Buropro citation	Cartouche encre et pochette murale	426.26 \$
8	Camping Québec	Frais d'enregistrement camping QC	149.00 \$
9	Caron Yves	Remb. déplacement. Form. Véhicule électrique	149.60 \$
10	Carrefour du camion R.D.L.	Réparation Sterling 3 facts.	21 619.63 \$
11	Chambre de commerce du Témiscouata	Cotisation annuelle cct.	229.95 \$
12	Cima Sacha	Réso 97-24 Ent. Arbre, arbuste, entrées du village	240.00 \$
13	Corbin Chantal	Ménage Salle 2 décès	216.30 \$
14	Dépanneur chez Carolie	Camp jour, chalet, salle, pavillon, garage	107.52 \$
15	Dickner inc.	Pancarte interdite pompier Bunker	65.10 \$
16	Duchesne Richard	Remb. déplacement. Form. Véhicule électrique	149.60 \$
17	Électro mécanique services - EMS	État aérés, Réparation flèche pickup	1 419.51 \$
18	Électronique Mercier	Service alphanumérique	411.61 \$
19	Équipements Protection du Témis inc.	Vérification extincteurs	863.50 \$
20	Étienne April inc.	Garage outils	1 250.64 \$
21	Excavation Jean-Guy Roy	0-3/4 tamisé gravier rechargement rang	5 654.01 \$
22	Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	12.00 \$
23	Groupe voyer inc.	Réparation Sterling	424.51 \$
24	H2lab inc.	Analyse Eau potable et usée	875.31 \$
25	Excel Promo (imprimerie Excel)	Manteau hiver Mathieu	166.66 \$
26	Infodimanche	Publicité	1 069.36 \$
27	Jacques Thibault (Pierreville)	Vérification camion pompe/pompier	1 115.26 \$
28	Lemay Michel	frais de dep. Loader St-Guy	150.00 \$
29	Les cultures B.M. inc.	Épandage de boue municipal 10 et 11 oct.	3 449.25 \$
30	Les équipements Yves Landry inc.	Aqueduc station rue Bélanger	362.17 \$

6270



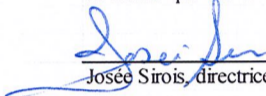
MAIRE



DG

31	Macpek inc.	Crédit core bendix, sterling, fête à air pour camion	2 182.76 \$
32	Les matériaux du lac	Pavillon, garage, salle, étang aéré, chalet, bureau	314.07 \$
33	Microage Rimouski	Organisation ordi Lda - Saint-Guy	4 832.63 \$
34	Motion industries (Canada) inc.	Pour station étang aérée	894.83 \$
35	M.R.C. de Témiscouata	Station de Lavage bateau	3 249.29 \$
36	La buanderie RDL (nett christine)	Boite à serviette et rouleaux supp.	101.76 \$
37	Pétroles JMB	Diesel, Mazout	1 656.03 \$
38	Pièce d'auto select	Réparation Dodge, Sterling et Western	1 304.25 \$
39	Pièce d'auto Rimouski	Acc. Pour peinture, Sterling garage	383.42 \$
40	PG Solutions inc.	Gestion de projet et main-d'œuvre	855.13 \$
41	Purolator inc.	Analyse d'eau et Égout Fact de mai à oct. 2024	177.28 \$
42	Raysource	Panneau de finition biblio	1 414.20 \$
43	Régie intermunicipale des déchets	Ordure Et recyclage 10/12	6 920.83 \$
44	Sani Express	Produit nett, salle pavillon et Parc Natur'Ailes	353.47 \$
45	Sani-Manic inc.	Étang Aérés, Assurance Égout Bassin	9 566.21 \$
46	Sécur max	Réso 143-24 Caméra sécurité camping et stat. Bateau	2 276.28 \$
47	Sécurité Médic	Imperméable	148.99 \$
48	Sirois Josée	Lanterne commémorative, Remb. Lettre recommandée	312.62 \$
49	Tan-Ex	Porte-micro (fact aout 2024) Pompier	100.60 \$
50	Technopneu	Réparation pneu gredeur	142.28 \$
51	Wolters Kluwer Québec Ltée	Code des municipalités	1 620.15 \$
52	Wurth Canada LTD	Outils accessoires pour garage	789.58 \$
TOTAUX COMPTES À PAYER			83 047.99 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.


Josée Sirois, directrice générale

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes ci-haut pour Lac-des-Aigles et que la facture du Carrefour du Camion soit payée avec le Fonds de roulement.:

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

238-24

4.2 COMPTES DE SAINT-GUY

**LISTE DES COMPTES CONFIDENTIELLE ÉLUS
4 novembre 2024**

SALAIRES		
TOTAL		9 079.20 \$

No Fourn.	Noms	Descriptions	Montants
1	REVENU QUÉBEC	AJUSTEMENT COTISATION	148.02 \$
2	COGECO	INTERNET ET TÉLÉPHONIE	178.03 \$
3	COTISATION FÉDÉRALE SEPTEMBRE 2024	PAIEMENT DES COTISATIONS SEPT	712.11 \$
4	COTISATION PROVINCIALE SEPTEMBRE 2024	PAIEMENT DES COTISATIONS SEPT	1 819.23 \$
5	COTISATION FÉDÉRALE OCTOBRE 2024	PAIEMENT DES COTISATIONS OCT	849.52 \$
6	COTISATION PROVINCIALE OCTOBRE 2024	PAIEMENT DES COTISATIONS OCT	2 306.71 \$
7	HYDRO QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	118.05 \$


TOTAL DES COMPTES INCOMPRESSIBLES	6 131.67 \$
--	--------------------


No Fourn.	Noms	Descriptions	Montants	
1	382	HARNOIS ÉNERGIE	MAZOUT GARAGE, ESSENCE, DIESEL, MAZOUT ÉCOLE 4 FACTS	6 984.79 \$
2	438	PIECES D'AUTOS TROIS-PISTOLES	LUMIÈRE STROB	89.34 \$
3	446	EMS	DISQUE À COUPER ET REFAIRE 2 TENEUR À CHAÎNE 2 FACTS.	576.84 \$
4	168	Métal A.P.	PLUG	13.80 \$
5	193	CARREFOUR DU CAMION RDL	HOSE, COLLET, BEARING, HOOD 2 FACTS.	273.42 \$
6	132	MALETTE	SERVICE PROFESSIONNEL DES AUDITS	8 697.80 \$
7	488	LES ENTREPRISES CAMILLE OUELLET	LAMPE UV ET FILTRE	482.03 \$
8	224	MACPEK	RONDelles/ESS. GLACE/BENDIX CORE- AIR DRYER- RETOUR BENDIX CORE4 FA	510.45 \$
9	451	CONSTRUCTION RJ BÉRUBÉ INC.	RECHARGEMENT GRANULAIRE RANG 7	22 255.77 \$
10	198	LA BUANDERIE RDL	SALOPETTES	18.40 \$
TOTAL DES FACTURES À PAYER			39 902.64 \$	

Il est proposé par le conseiller Monsieur François Labrie

D'autoriser le paiement des comptes suivants POUR Saint-Guy.

6271


MAIRE


DG

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. **CORRESPONDANCE**

1. Reçu de l'OPP une lettre en réponse à notre demande d'information. L'OPP a des dépenses pour les déjeuners spéciaux (200 \$), Halloween, Pâques.. Autibus pour sortie (500 \$), Pizza en fin d'année (350 \$) et collations glacées par temps chaud. Un chèque de 1 000 \$ a été fait le 24-10-2024, Résolution 22-24.
2. Reçu de AXSO Recharge (D2063) un chèque de 317.88 \$ pour remise utilisation de la borne de recharge. Total reçu en 2024 de 573.30 \$ comparativement à environ 65 \$ par année avant.
3. Nos assurances nous informent que la Station de paiement (nettoyage des embarcations) ne fait pas partie de nos biens assurés. À voir pour le futur à l'assurer ?
4. Courriel de l'agence 9-1-1 nous informant que pour 2025 du taux de la taxe sera à 0,54 \$.
5. Lettre de remerciement du Centre des Femmes pour notre aide lors de leur Journée familiale festive – prêt du Pavillon.

6. **ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – GÉNÉRAL, SÉCURITÉ INCENDIE ET PARC NATUR'AILES**

La directrice générale remet à chaque membre du conseil, l'état comparatif des activités de fonctionnement 2024 à ce jour, ceux du Parc Natur'Ailes ainsi que de la Sécurité incendie.

239-24 7. **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

À la réunion du 7 octobre, avons reçu, les déclarations des intérêts pécuniaires du maire, M. Pierre Bossé, de la conseillère MME Vicky Ouellet et des conseillers MM. Serge Demers, Michel Dubé, François Labrie, Richard Daigneault et Gilles Roussel.

Il manquait celles de : M. Luc Sirois et Simon Bois, conseillers et de MME Gaétane Gagnon (remise à la DG le 22 octobre), Chantal Gauthier et Normande Rioux, conseillères

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles fait le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Gaétane Gagnon et ce soir de la réception et du dépôt de celles de Chantal Gauthier, Luc Sirois et Simon Bois.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

240-24 8. **LISTE DES COMPTES À RECEVOIR**

En date du 4 novembre : Quartier Lac-des-Aigles - Pour 2024 : 23 620.91 \$ intérêts inclus (33 fiches) (en 2023 - 23 307.91 \$ intérêts inclus (32 fiches)

* Quartier Saint-Guy - Pour 2024 : Dernier paiement en décembre

Tel que requis par les articles 511 et 512 de la Loi sur les Cités et ville, le trésorier doit, après l'expiration des six mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception (en janvier ou février), **dresser un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie.**


512.


Le conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, peut ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du conseil ou en tout autre endroit désigné dans l'ordonnance, en la manière ci-après prescrite.

Chaque élu reçoit une copie de la liste des personnes ayant des dus au 4 novembre 2024 (date de la réunion du mois de novembre).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

6272


MAIRE


DG

Que le conseil approuve l'état présenté (annexé comme pièce jointe 2024-11-04 Comptes) au total de 23 620.91 \$ pour le quartier Lac-des-Aigles et qu'un envoi par lettre soit fait à chaque personne apparaissant sur cette liste comme étant endettée envers la municipalité pour toutes taxes municipales, les avisant d'acquitter les montants dus d'ici le **2 décembre** 2024. Après ce délai des procédures judiciaires pourront être entreprises par la MRC de Témiscouata ou par notre avocat.

Qu'une facture de pénalité d'un montant maximal de 20,00 \$ et minimal de 5 % du compte à recevoir, soit chargée pour chaque dossier soit propriété ou autre faisant partie de la liste des comptes à recevoir (supérieure à 20 \$) déposée lors de la réunion du conseil du mois de novembre de chaque année en application du règlement adopté en décembre 2008, lors de l'adoption du budget 2009 pour le quartier de Lac-des-Aigles.

Pour le quartier de Saint-Guy remis en décembre (vérifier règlement)

Et que la Ville de Lac-des-Aigles poste une lettre recommandée d'avis ultime pour le paiement des comptes en souffrance à ceux dont les comptes seront encore impayés au 2 décembre 2024 et pour lesquels il n'y a aucune entente acceptée pour le paiement.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

241-24 9. **ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles et la MRC de Témiscouata désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes, pour conclure une entente relative à la Vente pour taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la ville de Lac-des-Aigles autorise la conclusion d'une entente intermunicipale relative à la Vente pour taxes avec la MRC de Témiscouata et que celle-ci acquitte les coûts.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. **VENTE POUR TAXES**
REMIS EN DÉCEMBRE

Saint-Guy, dernier versement en décembre, soit le mardi, le 3 décembre 2024.

242-24 11. **DÉMISSION MAIRE DE SAINT-GUY**

Lettre de démission déposée par le maire de Saint-Guy, M. Gilles Roussel et effective au 10 octobre 2024.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles confirme la vacance au poste de maire de l'ancienne municipalité de Saint-Guy.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

243-24 12. **MAIRE SUPPLÉANT**

2 candidatures sont suggérées soit celle de Serge Demers (quartier Lac-des-Aigles et celle de Richard Daigneault (quartier Saint-Guy).

Le vote est demandé :

4 pour Serge quartier Lac-des-Aigles et 3 pour Richard Daigneault quartier Saint-Guy

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles nomme M. Serge Demers, maire suppléant de la Ville de Lac-des-Aigles en remplacement de M. Gilles Roussel (maire de Saint-Guy).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

244-24 13. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Au début de 2024 :

*Siège numéro 1 : MM. Michel Dubé, conseiller municipal;
Siège numéro 2 : Bertin Boutot, contribuable résident;
Siège numéro 3 : Berthier Beaulieu, contribuable résident;
Siège numéro 4 : Normand Beaulieu, contribuable résident;
Siège numéro 5 : Josée Sirois, conseillère municipale*

Suite à l'obligation de suivre une formation sur le CCU, nous avons des membres qui sont moins intéressés ou moins disponibles, le cas de MM. Normand Beaulieu et Berthier Beaulieu

Michel Dubé, Bertin Boutot l'ont suivi, ainsi que Vicky Ouellet et Pierre Bossé.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles nomme Mme Vicky Ouellet, conseillère en remplacement de Mme Josée Sirois.

M. Pierre Bossé, contribuable en remplacement de M. Normand Beaulieu

Et renomme MM. Michel Dubé, conseiller et M. Bertin Boutot, contribuable,

M. Berthier Beaulieu suivra la formation.

*Siège numéro 1 : MM. Michel Dubé, conseiller municipal;
Siège numéro 2 : Bertin Boutot, contribuable résident;
Siège numéro 3 : Berthier Beaulieu, contribuable résident;
Siège numéro 4 : Pierre Bossé, contribuable résident;
Siège numéro 5 : Vicky Ouellet, conseillère municipale*

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

245-24 14. **CONGÉDIEMENT**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

QUE la ville de lac des Aigles confirme le congédiement de l'assistante technique. Faute grave et bris de confiance.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

246-24 15. **ENGAGEMENT REMPLACEMENT**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles engage temporairement à forfait Alyson Lavoie pour aider à faire les conciliations bancaires.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

247-24 16. **ENGAGEMENT TEMPORAIRE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

6274


MAIRE


DG

Que la Ville de Lac-des-Aigles engage madame Julie Sirois pour remplacer Cindy au quartier Saint-Guy (partage ressource).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

248-24 17. **PROLONGATION CAUSE MALADIE D'UN MEMBRE DU CONSEIL**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles prolonge le délai cause de maladie grave de la conseillère au siège # 6 quartier de Saint-Guy

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

18. **AVIS DE MOTION, DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 217-24 ABROGEANT TOUS LES RÈGLEMENTS DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

AVIS DE MOTION

Monsieur Michel Dubé, conseiller présents donne l'avis de motion, le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement, qui, à une prochaine séance du conseil, sera adopté, décrétant l'adoption d'un règlement sur la rémunération des élus.

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LE CONSEILLER AYANT DONNÉ L'AVIS DE MOTION

ARTICLE 5. RÉMUNÉRATION DE BASE ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

MAIRE

En 2024, rémunération de base à 6 245.67 \$ et en 2025 à 6 433.04 \$ (3 % de +) et l'allocation était à 3 123.28 \$ et en 2025 sera de 3 216.97 \$.

CONSEILLER

En 2024, rémunération de base à 2 082.19 \$ et en 2025 à 2 144.33 \$ (le tiers du maire) et l'allocation était à 1 041.09 \$ et en 2025 sera de 1 072.32 \$.

249-24

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 217-24 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE suite à la fusion les Règlements sur la rémunération des élus de Lac-des-Aigles et de Saint-Guy doivent être abrogés et un règlement sur la rémunération des élus de la Ville de Lac-des-Aigles doit être adopté ;

ATTENDU QU'un avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption de ce projet de règlement ont été donnés le 4 novembre par le conseil Michel Dubé ;

ATTENDU QU'un avis public expliquant le projet RÈGLEMENT a été publié avant l'adoption du Règlement conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* et est affiché depuis le 5 novembre 2024 aux endroits prévus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

et résolu [unanimement ou par la majorité de voix favorables exprimées aux deux tiers des membres du conseil de la Ville de Lac-des-Aigles, incluant celle de monsieur le maire) que le PROJET de règlement numéro 217-24 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. TITRE

Le présent projet de règlement portera le titre de « Règlement décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses pour les élus municipaux ».

6275


MAIRE


DG

ARTICLE 2. TERMINOLOGIE

- 2.1 Rémunération de base signifie le traitement offert au maire et aux conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité.
- 2.2 Allocation de dépenses correspond à un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base.

ARTICLE 3. RÉMUNÉRATION DES CONSEILLERS

La rémunération de base de chacun des conseillers correspond au tiers de celle du maire.

ARTICLE 4. PRISE D'EFFET

Le présent règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses pour les élus municipaux prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 5. RÉMUNÉRATION DE BASE ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

MAIRE

En 2024, rémunération de base à 6 245.67 \$ et en 2025 à 6 433.04 \$ (3 % de +) et l'allocation était à 3 123.28 \$ et en 2025 sera de 3 216.97 \$.

CONSEILLER

En 2024, rémunération de base à 2 082.19 \$ et en 2025 à 2 144.33 \$ (le tiers du maire) et l'allocation était à 1 041.09 \$ et en 2025 sera de 1 072.32 \$.

ARTICLE 6. INDEXATION

Pour les années subséquentes, les montants de la rémunération de base et de l'allocation de dépenses, ci-dessus mentionnés seront majorés à la hausse de 3 %.

ARTICLE 7. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement de la rémunération des élus et de l'allocation de dépenses sera versé à chacun des membres du conseil municipal quatre fois par année, soit en mars, juin, septembre et décembre.

ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

19. AVIS DE MOTION, DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 218-24 (était # 206-23) – AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025 À 2027 ET L'ADOPTION DU BUDGET 2025 POUR LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES

Chaque membre du conseil a reçu une copie du PROJET de règlement

AVIS DE MOTION

Monsieur Serge Demers, conseiller donne l'avis de motion, fait le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement # 218-24 Règlement qui, à une prochaine séance du conseil, sera adopté, adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2025 à 2027 et l'adoption du budget 2025 de la Ville de Lac-des-Aigles.

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement # 218-24 a pour but l'adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2025 à 2027 et l'adoption du budget 2025 de la Ville de Lac-des-Aigles.

250-24

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 218-24 – AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025 À 2027 ET L'ADOPTION DU BUDGET 2025 DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES

6276

MAIRE

DG

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2024 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le conseil doit également adopter un programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 ;

ATTENDU qu'un avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption de ce projet de règlement # 218-24 ont été faits le 4 novembre 2024 par le conseiller, Monsieur Serge Demers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Ville de Lac-des-Aigles, adopte le projet de règlement numéro # 218-24 ayant pour objet l'adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2025 à 2027 et l'adoption du budget 2025 **comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.**

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

20. **AVIS DE MOTION, DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 219-24 – DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LES TAXES SPÉCIALES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'ANNÉE 2025 DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du PROJET de règlement

AVIS DE MOTION

Monsieur Michel Dubé, conseiller, donne l'avis de motion, fait le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement # 219-24 décrétant les différents taux de taxes, les tarifs et les modalités de paiement pour l'année 2025 de la Ville de Lac-des-Aigles.

« **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE** »

La directrice générale déclare que le projet de règlement # 219-24 a pour but de déterminer les différents taux de taxes, les tarifs des services municipaux et les modalités de paiement des taxes pour l'exercice financier 2025.

251-24

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 219-24 – DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LES TAXES SPÉCIALES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU qu'un avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption de ce projet de règlement ont été faits le 4 novembre 2024 par le conseiller, Monsieur Michel Dubé

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que le PROJET règlement # 219-24 décrétant le taux de la taxe foncière générale, les taxes foncières spéciales et la tarification pour les services d'aqueduc, d'égouts, matières résiduelles, visite et vidange des installations septiques ainsi que les modalités de paiement pour l'année 2025, **est adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.**

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.


252-24


21. **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 212-24**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du règlement

Reçu lettre de demande de Les Habitations économiques de Lac-des-Aigles (OBNL) pour obtenir une aide non pas de 150 000 \$ (résolution # 38-23 acceptée) mais plutôt de 500 000 \$ pour la construction de - La Maison sur le Lac. L'Organisme à but non lucratif, Les Habitations économiques existent et gèrent déjà des habitations à prix abordable depuis 40 ans. Leur projet de - La Maison sur le Lac est déjà financée pour 7 M\$ sur un 7.5 M\$ requis.

6277


MAIRE


DG

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT # 212-24 QUE LE CONSEIL S'APPRÊTE À ADOPTER

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 212-24 – Décrétant un emprunt, que des changements ont été apportés entre le projet adopté le 3 avril 2024 soit le montant de l'emprunt de 150 000 \$ à 500 000 \$ et le terme de 15 ans au lieu de 10 ans.

ATTENDU QUE l'avis de motion, le dépôt, la présentation et l'adoption du projet ont été faites à la séance du conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 3 avril 2024 par le conseiller Monsieur Serge Demers ;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 90, en relation avec l'article 85 L.C.M., prévoit qu'une municipalité locale peut accorder toute aide pour « le bien-être général de sa population ;

ATTENDU QUE l'article 91 Lois sur les compétences municipales L.C.M. prévoit que toute municipalité locale peut accorder une aide dans les matières énumérées, soit d'abord pour l'assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin et, de façon générale, pour « toute initiative de bien-être général de la population ;

ATTENDU QUE l'article 91.0.1 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) (ci-après « L.C.M. ») édicte que toute municipalité locale peut accorder une aide, y compris sous forme d'un crédit de taxes, à tout organisme à but non lucratif à vocation sociale qui offre de l'aide ou des services à des personnes physiques ;

ATTENDU QUE toutes ces dispositions de la L.C.M. doivent être interprétées, conformément à l'article 2 L.C.M., de façon large et libérale dans l'intérêt de la population municipale ;

ATTENDU QUE la consultation publique des personnes habiles à voter (tenue d'un registre) aura lieu le mardi 12 novembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

QU'il soit ordonné et statué par le présent règlement du conseil municipal de la Ville de Lac-des-Aigles, ce qui suit :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à décréter un emprunt pour aider à « Les Habitations économiques de Lac-des-Aigles » dans leur projet de construction d'habitations économiques.

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 500 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 500 000 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

253-24 **22. EMPRUNT POUR LOADER – RÈGLEMENT 216-24**

Reçu une lettre le 22 octobre par courriel du MAMH nous informant que notre règlement 216-24 a été approuvé pour un emprunt de 114 975 \$ pour l'achat d'un loader.

Le 28 octobre, appel fait au ministère des Finances 418-528-8959 afin de réserver une date d'émission et obtenir un numéro de financement.

L'ouverture des soumissions aura lieu le mardi 10 décembre (Réunion extraordinaire)

Déboursé d'argent le 17 décembre.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate Madame Francine Beaulieu d'exécuter le processus d'emprunt au ministère des Finances pour l'emprunt Loader.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

254-24 **23. REFINANCEMENT EMPRUNT UNITÉ D'URGENCE 94 400 \$ - RÈGLEMENT 160-19**

Reçu avis de refinancement du règlement d'emprunt # 160-19 pour l'unité d'urgence, emprunt échéant le 10 février 2025. Était financé depuis 2020 pour un emprunt de 175 600 \$ sur 10 ans par la Financière Banque Nationale.

Demande faite à la caisse qui nous enverra le taux le 3 février 2025 à adopter à la réunion de cette journée-là.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate Madame Francine Beaulieu pour procéder au refinancement de l'unité d'urgence pour le montant restant de 94 400 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

255-24 **24. SURPLUS ACCUMULÉ OU AFFECTÉ – PAIEMENTS DE DÉPENSES HORS BUDGET VOIRIE, NEIGE ET FOSSES SEPTIQUES ...**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles affecte du Surplus accumulé non affecté le montant nécessaire pour combler l'écart entre le budget 2024 et la dépense réelle aux livres pour les départements de voirie et neige ... soit le montant nécessaire pour combler le déficit de l'année 2024, s'il y a lieu.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

256-24 25. **SURPLUS ACCUMULÉ – TRANSFERT DANS SURPLUS AFFECTÉ AQUEDEC ET ÉGOUT**

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles affecte au Surplus accumulé affecté aqueduc et égout la différence entre les revenus et les dépenses réelles de l'année 2024.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

257-24 26. **DATE DES RÉUNIONS DE TRAVAIL DU BUDGET ET DE L'ADOPTION DU BUDGET 2025**

Il est proposé par le conseiller Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles fixe la date des réunions de travail sur le budget 2025 qui seront tenues en décembre 2024 et son adoption comme suit :

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
01 décembre	02 Réunion du conseil suivi de Réunion de travail Budget	03	04	05	06	07
08	09 MRC- maire	10 Réunion de travail Budget à 19 h	11	12 Réunions extras. (3) à 19 h 30 divers sujets, à 19 h 45 adoption du Règlement progr. triennal et budget 2025 et à 20 h Adoption règlement de taxation 2025	13	14
15	16 Journal municipal	17	18	19	20 Fermé veille	21
M						
22	23	24 Fermé veille	25 Noël congé	26 Fermé lendemain	27	28
29	30	31 Fermé veille	1 ^{er} janvier 2025	02 Fermé lendemain	03 Convoquer réunion du conseil du 13 janvier 2025	04
05	06	07	08	09 r r e	10	11

M. Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

258-24 27. **DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025**


Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

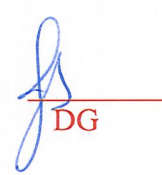
Que la Ville de Lac-des-Aigles adopte le présent calendrier des dates des réunions du conseil pour l'année 2025.

Les lundis, 13 janvier 2025, 3 février, 3 mars (Saint-Guy), 7 avril, 5 mai, 2 juin (Saint-Guy), 7 juillet, mardi, le 12 août (après les vacances de la construction qui sont du 20 juillet au 4 août 2025), 9 septembre (mardi) Saint-Guy, 6 octobre, 12 novembre (après les élections du 2 novembre 2025), 1^{er} décembre (Saint-Guy).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

259-24 28. **RAPPORT INSPECTEUR – PERMIS – ANNÉE 2024**


MAIRE


DG

Une copie est remise aux élus. Comme requis annuellement, voici le rapport des permis émis dans la Ville de Lac-des-Aigles.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Nombre	Nombre 2017	Nombre 2018	Nombre 2019	Nombre 2020	Nombre 2021	Nombre 2022	Nombre 2023	Nombre 2024
Nouvelle construction (Garage et maison)	6	7	4	4	1	4 maison chalets	1	4
Transformation - Réparation	17	18	16	9	13	15	6 permis et 8 déclarations	4
Certificat d'autorisation	0	1	2	1	1	1	1	2
Agrandissement	1	3	1	4	2	1	-	2
Installation septique	0	2	1	2	2	2	-	5
Lotissement (chemin Pelletier)	2	1	3	1	3	31	3	3
Puits artésien	0	2	1	0	2	1	1	5
Dérogation	0	2	1	1	1	1	2	0
Démolition	4	2	2	1	0	.	-	1
Piscine	0	1	1	1	2	.	-	1
Déplacement	0	0	1	0	0	.	-	0
Addition de bâtiment (Remise, serre..)	0	4	4	3	3	8	4	3
Déclaration des travaux								4
Total	30	43	37	30	30	64	28	34

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du Rapport des permis émis par l'inspecteur municipal M. Julien Colpron-Tremblay de novembre 2023 à octobre 2024.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

260-24 **29. PAERRL – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 125 313 \$ (GL 01-38131) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Résolution qui sera inscrite dans les États financiers de l'année en cours à la section « Autres renseignements financiers non audités » à la section 11 de la Page 13.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

261-24 **30. EMPLOI ÉTÉ CANADA ÉTUDIANT**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate Madame Tania Khan pour présenter un projet pour 2 étudiants comme animateur-trice du Camp de jour 2025.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

262-24 **31. PROJET PÊCHE SUR GLACE – RESPONSABLE (ASSURANCES, ...)**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate comme responsable des mesures de la glace pour le projet de pêche 2025, Messieurs Yves Caron et Luc Sirois.

Le tournoi aura lieu le samedi 18 janvier 2025.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

263-24 32. **ACCÈS D - LAC-DES-AIGLES**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

QUE la Ville de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale Mme Josée Sirois à être signataire du compte Desjardins ainsi que M. Pierre Bossé, Michel Dubé et Mme Francine Beaulieu et la création des Accès D de la Municipalité de Lac-des-Aigles et par cette résolution à autoriser Josée Sirois à tous les comptes de Revenu Québec.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

264-24 33. **NOËL**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate Madame Tania Khan à organiser un 5 à 7 pour Noël et y invite tous les employés, bénévoles, pompiers ainsi que les membres du CDL et leurs conjoints et conjointes (environ 65 personnes).

Cette activité aura lieu vendredi, le 13 décembre 2024 à 17 h au sous-sol du 75, rue Principale.

Budget de 2 000 \$ boissons incluses

Plateaux de bouchées de chez Domaine Carte blanche de Lac-des-Aigles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

265-24 34. **DEMANDE – COMITÉ DE LA FÊTE DE NOËL POUR LES ENFANTS**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles fournisse au Comité de la Fête de Noël pour les enfants une aide de 500 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

35. **AFFAIRES NOUVELLES**

266-24 35.1 **ASPHALTE DEVANT LE 116, PRINCIPALE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate la directrice générale de faire une entente avec Patrick Plourde pour la réparation de l'Asphalte.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

267-24 35.2 **DEMANDE - CENTRE DES FEMMES DU Ô PAYS**

Lettre reçue de Cynthia Damboise du Centre des Femmes demandant une aide financière pour leur projet d'installer un monte-personne dans leurs locaux.

Coût du projet entre 6 000 \$ et 10 000 \$.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise le Centre des femmes du Ô Pays à faire les démarches de demande subvention à la MRC de Témiscouata de 5 000 \$ au FRR local de la Municipalité de Lac-des-Aigles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

268-24 35.3 **CHANGEMENT DE PHOTOCOPIEUR**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte de changer le photocopieur en place depuis 10 ans. Un photocopieur à une durée de vie entre 5 et 7 ans. Le nôtre a 10 ans. Les pièces ne seront plus couvertes par notre fournisseur. Celui-ci est au coût de 215.92\$ au lieu de 207.20\$ payé actuellement.

Nous payons présentement 207.20 \$ par mois pour notre photocopieur. Le nouveau contrat de service avec photocopieur neuf serait de 215.92 \$. Différence et augmentation de 8.72\$ par mois. Ce photocopieur est en location pour 5 ans et possibilité de rachat par la suite au coût de 7 à 10 % de la valeur du photocopieur. Qui est de 7 914\$. Valeur de rachat entre 554 \$ et 791 \$ après 5 ans. Aucune obligation de racheter.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Réso 269-24 et 270-24 inexistantes.

271-24

35.4 FIERH - PROGRAMME DE FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES EN EAU POUR LA RÉALISATION D'HABITATIONS ABORDABLES

Considérant que l'OBNL les Habitations Économiques de Lac-des-Aigles construit un bâtiment de 18 logements à prix abordable dans le périmètre urbain de la ville de Lac-des-Aigles – Quartier Lac-des-Aigles ;

Considérant que le projet est complètement financé avant le 24 juin 2024 par le CSII, le fond mon toit de la FTQ, la MRC de Témiscouata et la Ville de Lac-des-Aigles ;

Considérant que la Ville de Lac-des-Aigles a pris connaissance du cadre normatif du programme FIERH et comprend bien les modalités du programme.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

QUE la Ville de Lac-des-Aigles s'engage à payer tous les coûts non admissibles au FIERH et mandate Mme Tania Khan à présenter une demande d'aide financière au FIERH et l'autorise à signer tous les documents requis au projet.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS


Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Un citoyen demande de relancer le projet éolien.

Une citoyenne demande qu'une demande soit faite au MTQ pour que le fauchage des fossés de la route 232 soit fait en 2025.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES LAC-DES-AIGLES

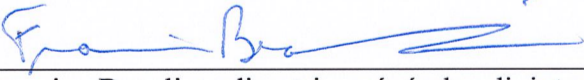
Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 237-24, 264-24, 265-24 et 268-24.



Josée Sirois, directrice générale Ville de Lac-des-Aigles

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES SAINT-GUY

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 238-24.



Francine Beaulieu, directrice générale adjointe de Saint-Guy


272-24

36. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE


À 20 h 34, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

6283

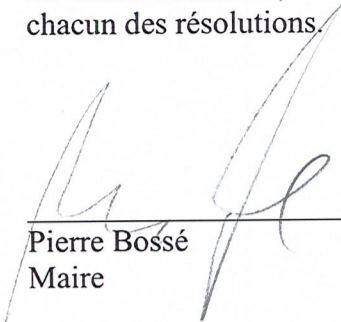


MAIRE

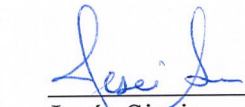


DG


Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps tout un chacun des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Josée Sirois
Directrice générale



MAIRE

DG